



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 24 Mars à 19:00, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 15/03/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. BOCQUET Jean-Charles, M. ALATI Jacques, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest

Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MELLA Daniel à M. SPECQ André, M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles, M. LECLAIRE Patrice à M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne

Excusé(s) : M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. FABRE Jacques, M. COLLIN Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 2021-1465 du 10 Novembre 2021 portant dierses dispositions de vigilance

sanitaire

Monsieur le Président expose à l'assemblée par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 faisant l'objet du Compte Administratif 2021 - budget eaux pluviales urbaines

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Daniel DESSE, Président du syndicat quitte la séance pour le vote du compte administratif. Monsieur Henri POIRIER, désigné Président soumet au vote le compte administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier de Luzarches,

Entendu l'exposé,

Le conseil syndical, siégeant sous la présidence de Monsieur Henri POIRIER,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur DESSE ne prend pas part au vote)

- **ADOpte** le Compte Administratif eaux pluviales urbaines de l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

En section d'investissement :

• Recettes.....	0 €
• Dépenses.....	0 €
• Report excédentaire	0 €
• Total recettes + excédent.....	0 €
• Excédent d'investissement cumulé....	0 €

En section d'exploitation :

• Recettes.....	204 952 €
• Dépenses.....	114 812.60 €
• Excédent.....	0 €
• Excédent cumulé d'exploitation.....	90 139.40€

- **DIT** que le résultat cumulé de clôture du compte administratif eaux pluviales urbaines de 2021 (investissement + exploitation) se solde par un excédent cumulé de **90 139.40 €**

DONNE au Président pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 28/03/2022
Le Président